

DU MERCREDI 22 FEVRIER 2023

ROLE N° 2023L158

GREFFE N° 2023J2

JUGEMENT PRONONCANT

LA LIQUIDATION JUDICIAIRE DE LA

SOCIETE PLOMB SERVICE SARL

↳



23L158
Signif

SCP SILVESTRI BAUJET
MANDATAIRES JUDICIAIRES
Au Redressement
Et à la Liquidation des Entreprises
23, Rue du Chai des Farines
33000 BORDEAUX

ARRIVÉ LE :
17 JAN 2023
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BORDEAUX

A Monsieur le Président et Juges composant le Tribunal de Commerce de Bordeaux.

Maitre Jean-Denis SILVESTRI, Mandataire Judiciaire associé de la SCP SILVESTRI – BAUJET, agissant en qualité de Mandataire Judiciaire, de la procédure de Redressement Judiciaire de la SARL PLOMB SERVICE 7 Lieu-dit La Chaume (33540) SAINT-FÉLIX-DE-FONCAUDE,

Nommé à cette fonction par jugement du Tribunal de Commerce de Bordeaux, en date du 04/01/2023,

GREFFE : 2023J00002
MAS

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que le Tribunal de Commerce de Bordeaux a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la SARL PLOMB SERVICE en date du 04/01/2023.

Que le débiteur ne s'est pas présenté en l'étude du soussigné.

Qu'en l'état, le redressement est manifestement impossible.

Que pour ces motifs, et sauf éléments nouveaux, le soussigné sollicitera à la prochaine audience du Tribunal la Liquidation Judiciaire, conformément aux Articles L 631-15 II et R 631-24 du Code de Commerce.

FAIT A BORDEAUX LE 11 janvier 2023

~~SCP SILVESTRI-BAUJET
Mandataires Judiciaires
23, rue du Chai des Farines
33000 BORDEAUX
Tel. 05 56 48 85 85 - Fax 05 56 48 85 89~~

NOM ET ADRESSE DU DEBITEUR : **A CONVOQUER (prochaine audience le 22/02/2023)**
PLOMB SERVICE SARL
7 Lieu-dit La Chaume
33540 SAINT-FÉLIX-DE-FONCAUDE

Informations Articles L 641-2 et D 641-10 du Code de Commerce

- Nombre de salariés déclarés présents dans l'entreprise au cours des six mois précédant l'ouverture de la procédure
- Chiffre d'affaires du dernier exercice
- Droits immobiliers selon déclaration

| |
|---------|
| INCONNU |
| INCONNU |
| INCONNU |

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX
CHAMBRE N°5

Le présent jugement a été délibéré conformément à la Loi par :

- Christophe DUPORTAL, Juge remplissant les fonctions de Président de Chambre,
- Jean-Claude BACH, Nathalie CRESPOS, Juges,

qui ont entendu les parties en Chambre du Conseil le 22 Février 2023,

Le Ministère Public ayant été avisé,

et rendu en audience publique du même jour par Christophe DUPORTAL, Juge remplissant les fonctions de Président de Chambre,

assisté d'Emilie ZAKY, Greffier assermenté,

Par jugement en date du 4 Janvier 2023, le Tribunal a prononcé l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société PLOMB SERVICE SARL, identifiée sous le n° 500 918 768 RCS BORDEAUX (2007 B 4031), dont le siège social est à SAINT-FELIX-DE-FONCAUDE (33540), 5 lieu-dit La Chaume, exerçant toutes activités de plomberie chauffage sanitaire climatisation et couverture à SAINT-FELIX-DE-FONCAUDE (33540), 5 lieu-dit La Chaume, fixé à 6 mois la durée de la période d'observation soit jusqu'au 4 Juillet 2023 et convoqué les parties à son audience du 22 Février 2023,

Par requête en date du 11 Janvier 2023, la SCP SILVESTRI-BAUJET, ès qualités de Mandataire Judiciaire, sollicite la Liquidation Judiciaire de la société PLOMB SERVICE, toute possibilité de redressement étant en l'état exclue,

Le Juge-Commissaire, dans son rapport du 19 Février 2023, donne un avis favorable à la Liquidation Judiciaire,

La SCP SILVESTRI-BAUJET, Mandataire Judiciaire, maintient sa demande de Liquidation Judiciaire,

Par acte extrajudiciaire du 18 Janvier 2023, la société PLOMB SERVICE SARL et le représentant des salariés de la société PLOMB SERVICE SARL ont été invités à comparaître à l'audience du 22 Février 2023 à laquelle ils ne se sont pas présentés, ni personne pour eux,

Dans son avis écrit communiqué oralement aux parties, le Ministère Public s'en remet à justice,



Il résulte de ce qui précède qu'aucune solution de redressement n'apparaît possible, que le Tribunal prononcera en conséquence la Liquidation Judiciaire et mettra fin à la période d'observation,

Le Tribunal, ne disposant pas des éléments lui permettant de vérifier si les conditions mentionnées au 1^{er} alinéa des articles L 641-2 et D 641-10 du code de commerce sont réunies, dira que l'application de la procédure simplifiée ne peut être ordonnée,

En application des dispositions de l'article L 643-9 du Code du Commerce, le Tribunal fixera à deux ans le délai dans lequel le Tribunal devra examiner la clôture de la liquidation judiciaire,

PAR CES MOTIFS

LE TRIBUNAL

Constate la non-comparution de la société PLOMB SERVICE SARL et statuant publiquement par un seul et même jugement réputé contradictoire et en premier ressort,

Vu le rapport du Juge-Commissaire,

Vu l'avis écrit du Ministère Public,

Prononce la Liquidation Judiciaire de la société PLOMB SERVICE SARL,

Met fin à la période d'observation,

Maintient Christophe LATASTE, dans ses fonctions de Juge-Commissaire, et Franck CHANQUOY, dans ses fonctions de Juge-Commissaire suppléant,

Nomme le Mandataire Judiciaire la SCP SILVESTRI-BAUJET, 23 rue du Chai des Farines, 33000 BORDEAUX, en qualité de Liquidateur et dit que cette mission sera suivie par Maître Jean-Denis SILVESTRI,

Fixe à deux ans le délai dans lequel le Tribunal devra examiner la clôture de la liquidation judiciaire,

Dit que le présent jugement sera signifié par acte extrajudiciaire au débiteur avec convocation de celui-ci d'avoir à comparaître à l'audience du 11 Février 2025 à 14 heures 05 au Tribunal de Commerce de Bordeaux, place de la Bourse pour que soit examinée la clôture de la procédure conformément aux dispositions de l'article L 643-9 du code de commerce,



Ordonne les avis et mentions prévus aux articles R 641-1, R 641-7, R 621-7 et R 621-8 du Code du Commerce,

Fait et prononcé en Audience Publique du Tribunal de Commerce de BORDEAUX, Palais de la Bourse, le **MERCREDI VINGT-DEUX FEVRIER DEUX MILLE VINGT TROIS.**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. P. U.', written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops.